

Dites STOP en cas de danger!

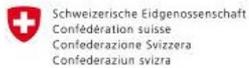


suvapro

Sicher arbeiten

Campagne «Electricité en toute sécurité»

Organisations impliquées



Eidgenössisches Starkstrominspektorat ESTI



VSAS – Verband Schaltanlagen und Automatik Schweiz
USAT – Union Suisse Automation et Tableaux électriques
USAQ – Unione Svizzera Automazione e Quadri elettrici



Dachverband Schweizer Verteilnetzbetreiber

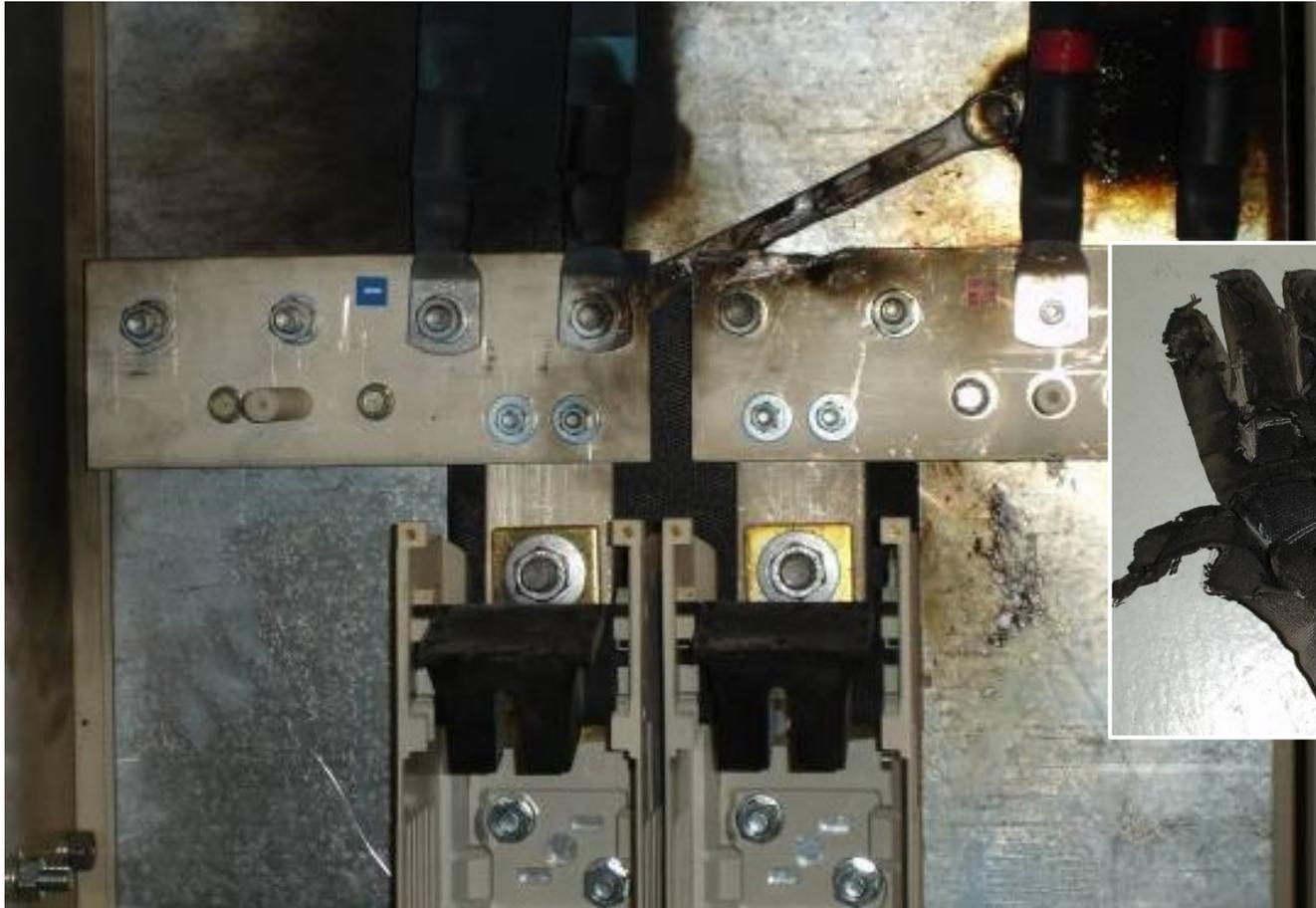


→ Règles vitales

Table des matières

- Deux exemples d'accidents tirés de la pratique
- Déroulement et causes de l'accident
- Les «Cinq + cinq règles vitales pour les travaux sur ou à proximité d'installations électriques»
- Exercice: analyser un exemple d'accident
- L'essentiel en bref

Brûlures par arc



... les cinq règles de sécurité n'ont pas été respectées!

Décharge électrique mortelle!



Porte d'armoire électrique ouverte



Tige de commande manquante

Couverture démontée



... Armoire électrique ouverte sans autorisation!

Les dix dernières années, 28 électriciens
sont morts d'un accident électrique.

28 †

Par an:

430 accidents électriques d'électriciens

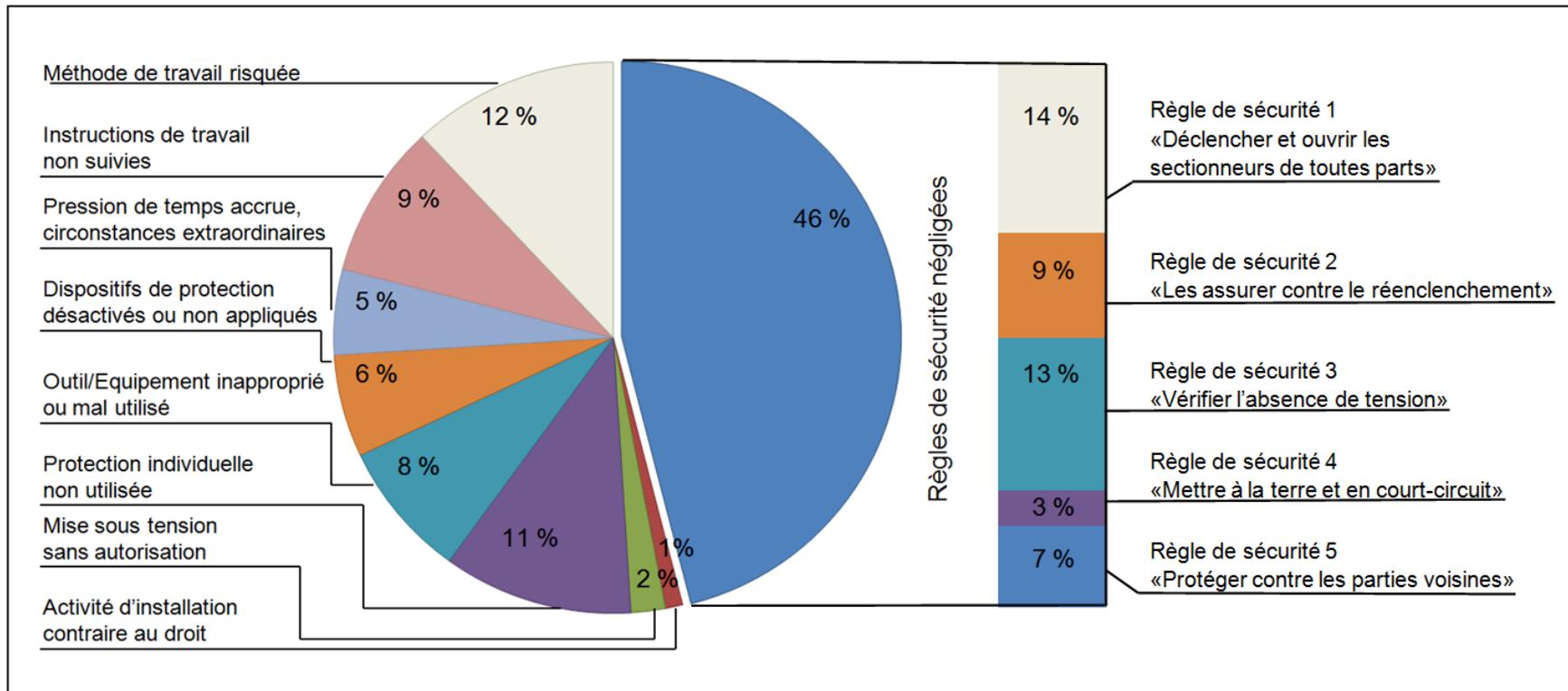
dont:

3 décès



50 cas avec de très graves blessures

Agissements contraires à la sécurité qui conduisent à des accidents



Evaluation statistique des accidents professionnels 2001-2010

Causes d'accidents variées

Supérieurs

- **Manque de planification ou de préparation du travail**
- **Absence ou manque d'instructions**
- **Absence de contrôles** sur le lieu d'intervention

Collaborateur

- **Arrêt «incomplet»** de l'installation
- **Manipulation** des dispositifs de protection
- **Stress, urgence**
- **Improvisation**

Responsable de la mise sur le marché

- **Lacunes techniques** (absence de **dispositif de marche particulière**)

Dire STOP en cas de danger

En cas de danger pour la vie ou la santé, **nous disons STOP!** Dans une telle situation, chacun a le droit et le devoir d'interrompre le travail.

Aucun travail n'est assez important pour risquer sa vie.

Les «Cinq + cinq règles vitales pour les travaux sur ou à proximité d'installations électriques»



Règle 1: mandats précis



Nous exécutons un mandat précis et nous connaissons la personne responsable.

Travailleur

Je commence le travail uniquement si j'ai parfaitement compris le mandat et si les responsabilités sont clairement définies. En cas de doute, je m'adresse à mon supérieur.

Supérieur

J'attribue des mandats précis et je ne tolère aucune improvisation. Je contrôle régulièrement le respect des règles vitales.

Nous exécutons un mandat précis.



- Préparation du travail, y compris évaluation des risques
- Mandats écrits
- Travaux sous tension:
 - uniquement avec formation correspondante
 - motivation écrite
 - uniquement à deux

De quoi se compose un mandat?

- Personne responsable pour les mesures de protection et l'exécution sûre des travaux sur place
- Travaux à exécuter
- Méthode de travail
- Endroit (position des différentes parties de l'installation, par exemple avec des plans de situation)
- Processus de travail écrit (liste de contrôle)
- Equipement de protection individuelle nécessaire
- Dangers particuliers, mesures de protection à prendre

Règle 2: personnel adapté



suva**pro**

Nous exécutons les travaux pour lesquels nous disposons de la formation et des autorisations requises.

Travailleur

J'exécute les travaux pour lesquels je dispose de la formation et des autorisations requises. Dans le cas contraire, je dis STOP et j'informe mon supérieur.

Supérieur

Je n'emploie que du personnel disposant de la formation requise. J'exige que mes collaborateurs interrompent les travaux et m'informent en cas de doute.

Ne vous surestimez pas!



- Est-ce que je dispose de la formation et des autorisations requises?
- Suis-je suffisamment en forme?
- Est-ce que je connais les dangers et les mesures de protection?



- Dire **STOP** à temps.

Règle 3: équipements de travail sûrs



Nous utilisons des équipements de travail sûrs et en parfait état.

Travailleur

J'utilise uniquement des équipements de travail appropriés, isolés et en parfait état. Je répare les équipements défectueux ou je les signale à mon supérieur.

Supérieur

Je veille à ce que mes collaborateurs utilisent des équipements de travail sûrs et en parfait état. Je veille au respect des intervalles de maintenance.

Règle 4: équipement de protection



Nous portons les équipements de protection individuelle.

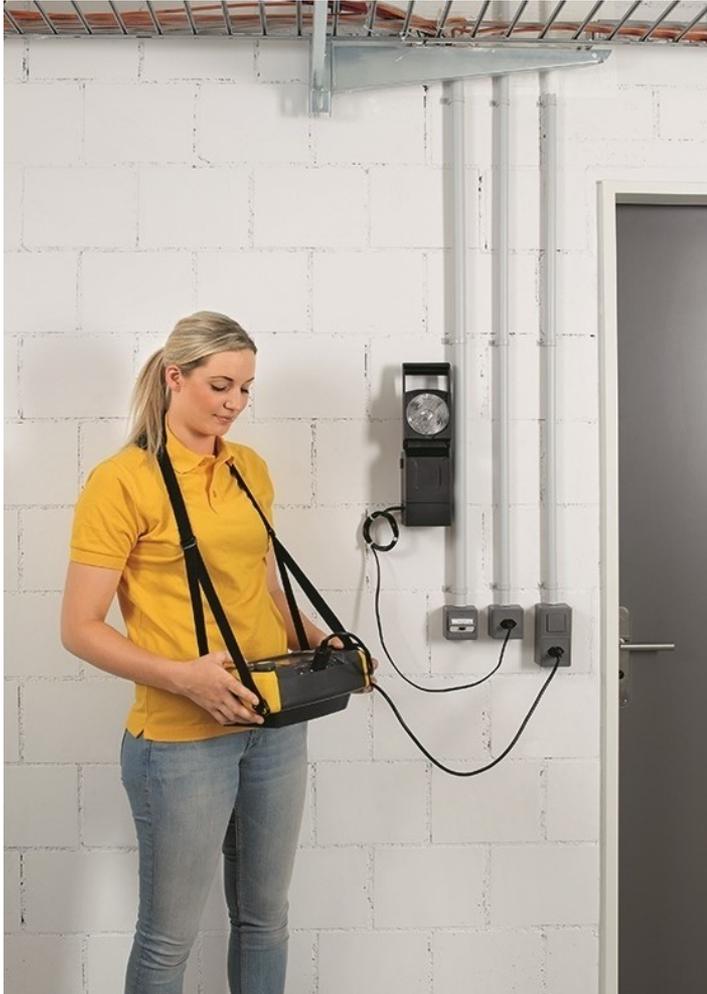
Travailleur

Je porte des équipements de protection adaptés aux interventions, en parfait état et conformes aux instructions de mon supérieur.

Supérieur

Je veille à ce que mes collaborateurs reçoivent et utilisent correctement les équipements de protection nécessaires.

Règle 5: contrôles



Nous enclenchons les installations uniquement après avoir effectué les contrôles prescrits.

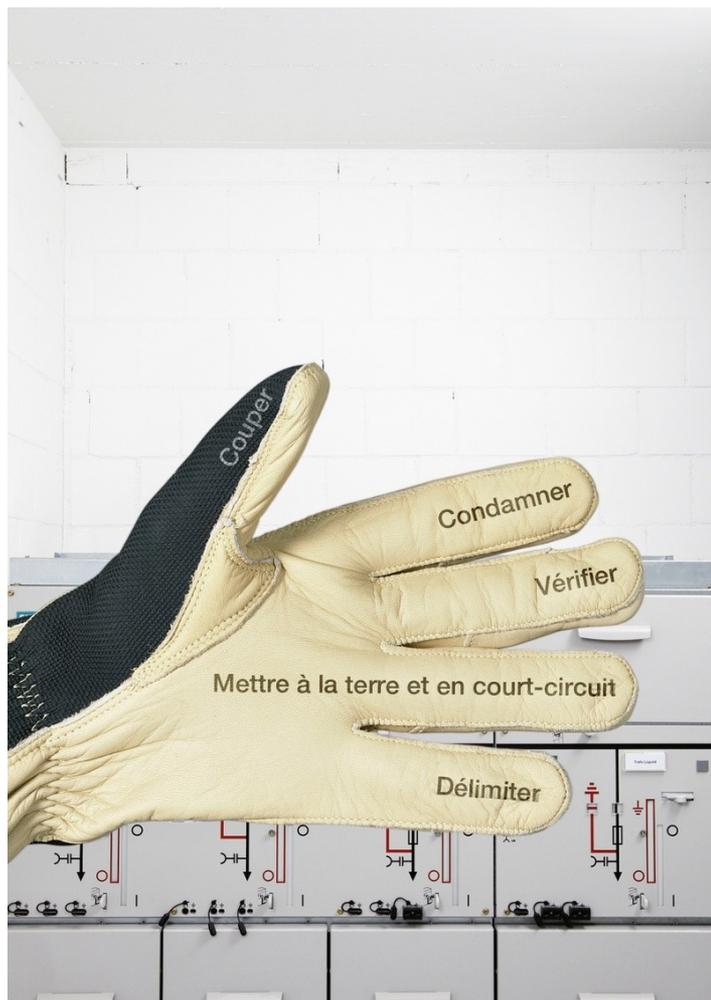
Travailleur

Avant d'enclencher l'installation, je m'assure que les contrôles prescrits ont été effectués et consignés.

Supérieur

Je veille à ce que mes collaborateurs effectuent et consignent les contrôles prescrits. Je vérifie l'exhaustivité des documents de contrôle avant d'enclencher l'installation.

+ 5 règles de sécurité



Nous appliquons systématiquement les 5 règles de sécurité pour les travaux hors tension.

Travailleur

J'applique systématiquement les 5 règles de sécurité.

Supérieur

Je veille à ce que mes collaborateurs connaissent et appliquent correctement les 5 règles de sécurité. Je mets les équipements nécessaires à leur disposition.

Ne pas travailler sous tension



1. Déclencher et ouvrir les sectionneurs de toutes parts.



2. Les assurer contre le réenclenchement.

Ne pas travailler sous tension



3. Vérifier l'absence de tension.



4. Mettre à la terre et en court-circuit.

Ne pas travailler sous tension



5. Se protéger contre les parties voisines sous tension.

Accident d'arc de lumière parasite – Exercice

Causes de l'accident? Règles enfreintes?
Comment l'accident aurait-il pu être évité?



Accident d'arc de lumière parasite – Exercice

Causes de l'accident? Règles enfreintes?
Comment l'accident aurait-il pu être évité?

Qu'est-il arrivé?

Sur un chantier, un monteur-électricien doit relier la grue au distributeur. Lorsqu'il veut enficher le câble de la grue dans le distributeur du chantier, il se produit un arc électrique qui le brûle au visage et aux mains.

Circonstances de l'accident

Le monteur électricien voulait enficher le câble de la grue dans le distributeur. Le câble a alors touché les bornes de raccordement du distributeur de chantier. Comme les bornes étaient sous tension et n'étaient pas isolées, un court-circuit a provoqué un arc électrique qui a brûlé le monteur-électricien. L'accidenté ne portait pas d'équipement de protection individuelle.

L'essentiel en bref

- **STOP en cas de danger.** Pensez à vos proches.
- **Ne sous-estimez jamais les dangers** au poste de travail.
- Travaillez **hors tension**, sauf si le mandat exige une autre méthode de travail.
- Définissez toujours les **responsabilités et les processus de travail.**
- Respectez systématiquement les **5 + 5 règles vitales.**



Aucun travail n'est assez important pour risquer sa vie.

Lors d'un accident, la jeune famille est également touchée!